



# UNION DEPARTEMENTALE VIE ET NATURE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 04



CAFE DEBAT du 23 janvier 2014

Compostage et lombricompostage pour diminuer notre production de déchets



Union Départementale Vie et Nature  
France Nature Environnement 04  
[Udvn-fne-04.fr](http://Udvn-fne-04.fr)



Compostage et lombricompostage pour  
diminuer notre production de déchets



Jeudi 23 janvier  
16h30 au Bel Air

Route de Nice  
Saint-André les Alpes

Café débat - St André les Alpes



Compte-rendu du café débat du 23 janvier 2014

Restaurant le Bel Air, Saint-André-les-Alpes

Février 2014

UDVN-FNE 04

Centre Desmichels - 1 boulevard martin Bret  
04000 DIGNE LES BAINS

Agrément du 19 avril 1978 - n° SIRET : 381 742 360 000 21

Mail : [udvn.04@gmail.com](mailto:udvn.04@gmail.com)

## Présents

Étaient présents à la soirée : Martine Vallon, Mario Chabanon, Guillaume Lazarin, Michel Davin, Eliane Herinx, David Moreno, Serge Prato, Anne-Marie Guenebeaud, Laetitia Bauer

## Contenu

Le café débat de cette soirée s'inscrivait dans l'action qu'UDVN-FNE 04 a impulsée le 2 octobre dernier avec l'atelier territorial, qui a permis de poser les bases d'une réflexion à l'échelle départementale sur la gestion des déchets ménagers dans le département.

Nous saluons ce soir la présence du technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la communauté de communes du Moyen Verdon, ainsi que la présence du Maire et Président de la communauté de communes du Moyen Verdon.

### 1. Le compostage : composteurs, plateformes de compostage et jardins partagés

30% de nos ordures ménagères sont fermentescibles. Une action pour diminuer cette part pourrait diminuer de manière considérable notre production de déchets. Comment « sortir » ces déchets des centres d'enfouissement et comment les traiter ? Développer des possibilités de compostage paraît être une bonne solution. Plusieurs pistes sont évoquées :

- *Les composteurs :*

Le SYDEVOM met à disposition des communes et communautés de communes, des composteurs. Sur la CC du Moyen Verdon, cette action a bien marché et a permis de distribuer environ 700 composteurs. D'autres sont régulièrement demandés, soit en remplacement, soit en complément. Il est cependant difficile d'en évaluer le succès et il est également à noter que cela a très bien marché sur certaines communes, et pas du tout sur d'autres... Pourquoi ? Il faut également rappeler qu'un composteur n'est pas obligatoire pour faire un compost.

3 campings de la CCMV ont suivi l'action mise en place par GESPER et Compost'ère.

Les difficultés sont plus importantes dans les cœurs de village où la population n'a pas de jardin. Il serait également intéressant de toucher les collectivités qui produisent de gros volumes de déchets fermentescibles.

Si la distribution de composteurs permet de voir combien de personnes sont touchées par des actions de sensibilisation au compostage, il est également important de faire la promotion de ce que donne un compost et de communiquer sur les résultats positifs. Ainsi, l'association d'Aqui d'Aïa qui participe à différents événements, fait la démonstration sur son stand de lombricomposteurs. Avec ce système, il est possible, même sans jardin de faire du compostage.

- *Les plateformes de compostage :*

Au niveau de la CCMV, il y a une commission déchets qui réfléchit à la possible mise en place d'une plateforme de compostage. Avec la nouvelle interdiction de brûler, une quantité importante de branches se retrouvent à la déchetterie. Une plateforme de compostage est soumise à la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Elle demande un investissement de base très important car il faut investir dans un broyeur de grosse capacité et énergivore, dans un aérateur,... Enfin, en ce qui concerne le compost produit, il est nécessaire de le faire certifier pour pouvoir le commercialiser. Les investissements nécessaires et les contraintes liées aux ICPE et à la certification du compost font que la CCMV a des doutes quant à la rentabilisation du système de compostage. Il sera alors difficile d'avancer l'argument économique pour faire évoluer les mentalités sur ce thème.

On peut également envisager une plateforme mutualisée entre les collectivités et les forestiers. D'autres solutions « souples » et locales doivent être trouvées : On pourrait envisager de broyer les déchets pour les habitants et de leur proposer de récupérer ensuite leur broyat pour qu'ils puissent le valoriser chez eux. Il

faudrait également avoir un retour d'expérience des plateformes existantes, mais l'investissement et le peu de retour sur investissement sont des freins importants.

Enfin, sur la communication autour de la plateforme de compostage, la population attend des résultats positifs quasi immédiats, alors qu'il serait nécessaire d'attendre une dizaine d'années. Dans ces conditions, il est difficile de mener une action à long terme sans le soutien de la population. Il faudrait un retour d'expérience des plateformes de compostage existantes.

Sur le broyage, des actions ont été mises en place par le SYDEVOM et GESPER pour la mise à disposition de broyeurs. Ces mises à dispositions posent la question du transport, de la communication et de la sensibilisation.

Enfin, des co-compostages avec les boues de stations d'épuration ont été mises en place à Annot et à Manosque. Ces plateformes sont cependant très compliquées à mettre en place du point de vue administratif. Le compost qui est ainsi produit n'est pas apprécié du grand public : il y a une méfiance quant à la qualité du compost.

- *Le compostage en établissement :*

Concrètement, si des personnes ont la volonté d'agir pour créer un compostage dans un collège, il est conseillé, dans un premier temps, de prendre contact avec le collège de Banon qui a déjà mis ça en place et demander un appui technique au SYDEVOM. Il existe également un guide méthodologique sur le compostage en établissement édité par l'ADEME et téléchargeable : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=85839&p1=30&ref=12441>

- *Les jardins partagés :*

Un jardin partagé a été créé à Annot en 2013. Il a très bien marché. L'initiative est partie des habitants qui ont formé une association. La commune a suivi et leur a mis une parcelle à disposition. Les bénéficiaires sont en général les habitants du village. Ce premier jardin a tellement bien marché qu'il est question d'en faire un deuxième.

Cette démarche est également envisagée à Castellane, sur les restanques, mais il est difficile de trouver un terrain alimenté en eau, nécessaire à l'arrosage.

## **2. De la REOM à la REOMI ?**

La CCMV a mis en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD). Elle s'est dernièrement équipée et a renouvelé tout son parc matériel sans prévoir la possibilité de passer à la REOM incitative, qui aurait nécessité un équipement adapté.

La REOM a régulièrement augmenté ces dernières années. Des filières de valorisation de certains déchets se mettent en place, ce qui permet de faire des économies sur certains postes. Cependant, en parallèle, d'autres postes augmentent. Cela permet de stabiliser un peu la REOM, mais pas de valoriser les économies qui ont été faites. Ce serait pourtant une bonne solution pour encourager les habitants dans leur effort de tri. Il y a également toujours des actions à mener en terme de communication : la nécessité du tri n'est toujours pas bien intégrée par la population (mythe de « ça sert à rien de trier »).

La CCMV indique qu'il est difficile de connaître les origines de la baisse ou de l'augmentation de production des déchets ménagers, de dire sur quels déchets les économies ont été faites : il y a trop de paramètres à prendre en compte. Par contre, il est possible de faire la comparaison entre les intercommunalités.

En complément de la REOM, les artisans doivent payer la Redevance Spéciale (RS). La CCMV avait le projet de mettre en place une carte avec un nombre de passages pour l'enlèvement limité, sans prendre en compte le tonnage. Ce système n'a jamais vraiment été mis en place.

La Redevance Incitative (=RI=REOMI) est toujours difficile à mettre en place, techniquement et financièrement. Il faut arriver à simplifier au maximum, faire le choix du « long terme » pour être sûr de mettre en place les choses qui ne seront pas en contradiction avec ce qui doit se faire pour le passage à cette RI.